

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE
DES SAPEURS POMPIERS CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
LES PENNES MIRABEAU/SEPTÈMES LES VALLONS**

Le Conseil Municipal est informé que Le Maire souhaite accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) à l'Amicale des sapeurs-pompiers CIS Les Pennes Mirabeau / Septèmes les Vallons (SIRET 528 860 000), représentée par son Président, Monsieur Alain CECCHI.

Considérant que les sapeurs-pompiers sont engagés au quotidien dans des missions de sécurité publique.

Considérant l'engagement et la participation de l'Amicale des sapeurs-pompiers lors de l'incendie du 8 juillet dernier ayant touché plus de 400 hectares sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Considérant que par leurs actions ils jouent un rôle social important pour la profession en lien avec les missions de service public (cohésion du corps des pompiers, soutien aux familles, etc...).

Sur ces bases, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) en guise de remerciements pour leur dévouement et pour soutenir leur action sociale auprès des sapeurs-pompiers.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers d'un montant de 2 000,00 € ;
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL